



Centres faisant partie du service
de soutien de la FPFA

Référence : Page 1 de 1

Section :

Objet : Politique du développement de l'enfant
et de supervision des enfants

Adopté :
Révision : juin 2022

1. PRÉAMBULE

L'enfant se développe de façon remarquable pendant les premières années de sa vie. Ce développement est le fruit de l'interaction entre les processus biologiques et l'environnement.

Les expériences et les apprentissages vécus par le jeune enfant, tout d'abord dans sa famille puis dans ses autres milieux de vie tels que son milieu éducatif, influencent toutes les facettes de son développement.

Ces expériences et ces apprentissages sont importants pour sa santé et son bien-être pendant la période de la petite enfance. Ils sont aussi la fondation sur laquelle se construira son identité en tant qu'enfant, et ce, jusqu'à l'âge adulte. En collaboration avec les familles et la communauté, le responsable du milieu éducatif a la responsabilité d'offrir aux jeunes enfants, un milieu de vie et d'apprentissage de qualité, où chacun d'entre eux pourra développer son plein potentiel.

2. DOMAINES DE DÉVELOPPEMENT

Le développement durant la période de la petite enfance, est un processus global et intégré. Il se réalise dans différents domaines interreliés, soit physique et moteur, social, affectif, cognitif et langagier.

- **Domaine physique et moteur :** L'enfant développe ses sens et ses habiletés motrices. Ce domaine réfère à la découverte des possibilités de son corps et à la maîtrise des mouvements de plus en plus complexes.
- **Domaine langagier :** L'enfant développe ses habiletés de communication. Il s'exerce à comprendre et à s'exprimer en utilisant des sons, des gestes et des mots.
- **Domaine cognitif :** L'enfant acquiert diverses connaissances et développe sa pensée et son raisonnement face au monde qui l'entoure.

- **Domaine social et affectif** : L'enfant développe ses capacités à établir des relations harmonieuses avec les autres et à communiquer ses émotions de façon socialement acceptable. Ce domaine réfère également à la construction de l'identité et de l'estime de soi.

**Notez bien que chaque activité proposée ou en jeu libre travaille la plupart du temps plusieurs domaines de développement à la fois.*

Sans nécessairement cibler un domaine du développement particulier à travailler, l'éducateur doit définir son intention éducative en se basant sur l'intérêt de l'enfant, ses forces ainsi que ses besoins de développement.

****besoins de développement : les compétences à acquérir selon les grilles d'observation du développement.***

3. LA PLANIFICATION D'ACTIVITÉS QUOTIDIENNE

Dans son horaire hebdomadaire, le responsable doit prévoir l'organisation des routines quotidiennes selon les différents âges des enfants, pour les repas, le repos, les périodes de jeux, l'hygiène et le changement de couches.

La planification d'activité doit comprendre des expériences d'apprentissages en grand groupe, en petit groupe et en jeux libres, axées sur les intérêts des enfants, qui s'appuient sur leurs expériences dans leur famille, leur communauté et leur milieu culturel ;

La planification d'activité doit être faite à l'avance, sur les heures ou en dehors des heures de travail du responsable, en utilisant le modèle de planification fourni par l'agence. Elle doit être mise à la disposition des parents, des visiteurs et de l'agence.

Elle doit développer les différents domaines du développement de l'enfant, soit langagier, physique, cognitif, affectif et social. Le responsable doit utiliser la grille de planification fournie par l'agence (voir le portail).

3. GRILLE D'OBSERVATION DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Deux fois par année, les éducateurs utiliseront une grille d'observation du développement afin de cerner les forces et les défis de l'enfant. Ces grilles sont basées sur l'âge des enfants et visent essentiellement à fournir un outil d'observation structuré pour mieux orienter les stratégies d'intervention qui favoriseront le développement de

l'enfant. Lors de la planification, les éducateurs prennent en considération les défis de chaque enfant pour mettre en place des ateliers adaptés à leurs besoins.

4. SUPERVISION DES ENFANTS

Les enfants doivent toujours être à la vue du responsable. L'aménagement doit favoriser la vue de tous les enfants.

Le responsable ne peut pas être dans une pièce différente des enfants.

Voici quelques spécificités sur la supervision selon les âges :

Âge des enfants	Niveau de supervision requis
0 à 19 mois	<ul style="list-style-type: none">☞ Les enfants doivent être à la vue de l'éducateur en tout temps, sauf s'ils font la sieste, auquel cas, un moniteur pour bébé doit obligatoirement être utilisé.
20 mois à 4 ans	<ul style="list-style-type: none">☞ Les enfants ne sont pas autorisés à utiliser l'espace de jeu extérieur sans surveillance directe ;☞ Les enfants doivent être à portée de voix de l'éducateur à tout moment ;☞ L'éducateur vérifie physiquement tous les 3 à 5 minutes ;☞ Lorsque les enfants font la sieste, un moniteur pour bébé doit obligatoirement être utilisé.
5 à 8 ans	<ul style="list-style-type: none">☞ L'enfant peut utiliser l'espace de jeu extérieur sans surveillance, s'il est à portée de vue de l'éducateur (par exemple, à travers une fenêtre) ;☞ L'éducateur vérifie physiquement toutes les 5 à 10 minutes.
9 à 12 ans	<ul style="list-style-type: none">☞ Les enfants peuvent avoir plus de liberté dans la résidence et dans l'espace de jeu extérieur privé ;☞ L'éducateur doit, en tout temps, savoir où se trouvent les enfants ;☞ L'éducateur vérifie fréquemment où sont les enfants et ce qu'ils font, tout en considérant ce qui est adapté à leur âge et à leur développement.
